



*smdra*  
GAL VALLÉES DES GAVES

## Comité de Programmation du 10 juillet 2012

### Compte-rendu

#### Membres présents :

**Collège public** : Viviane ARTIGALAS, Régis BAUDIFFIER, Francis CAZENAVETTE et Jean-Louis NOGUERE

*Nombre de présents : 4  
Nombre de voix autorisées : 4*

**Collège privé** : Chantal BOYRIE, Marie-Lise BROUEILH, Bernard MOULES, Viviane RAILLE et Pierre RODE

*Nombre de présents : 5  
Nombre de voix autorisées : 4*

**Assistaient également** : Marc NONON (DDT), Stéphanie DIVOUX (CG65), Francine MOURET (GAL) et Emmanuelle BEGUE (GAL), Frédéric HAMON (GAL) et Orange RAVELEAU (GAL)

*Nombre de présents : 6*

**Nombre total de participants : 15**

**Membres ayant pris part au vote : 8**

**Le double quorum est atteint:**

- 8 membres du Comité ayant voie délibérante sur 16 sont présents
- au moins 50% des membres présents appartiennent au collège privé

---

M. Le Président, Jean-Pierre Artiganave, ainsi que le vice-président, M. Cazaux, étant absents Monsieur Jean-Louis Noguère préside la séance.

M. Noguère débute la séance après avoir constaté que le double quorum est atteint.

Le secrétariat du Comité est assuré par Francine Mouret et Emmanuelle Bégué du GAL.

## 1- Etat d'avancement du programme

Les membres du comité sont informés de l'état d'avancement du programme Leader :

- 46 projets programmés et 23 contrats MAET pour 1 313 375 € de Leader (69%).
- Engagements : 44 dossiers et 23 contrats MAET pour 1 197 632 € (63 %)
- Paiement : 13 dossiers soldés et trois acomptes versés; les 23 contrats MAET ont eu un versement pour la première année. Total = 369 238 € (19%)

### A-Rappel des programmations de février et avril 2012:

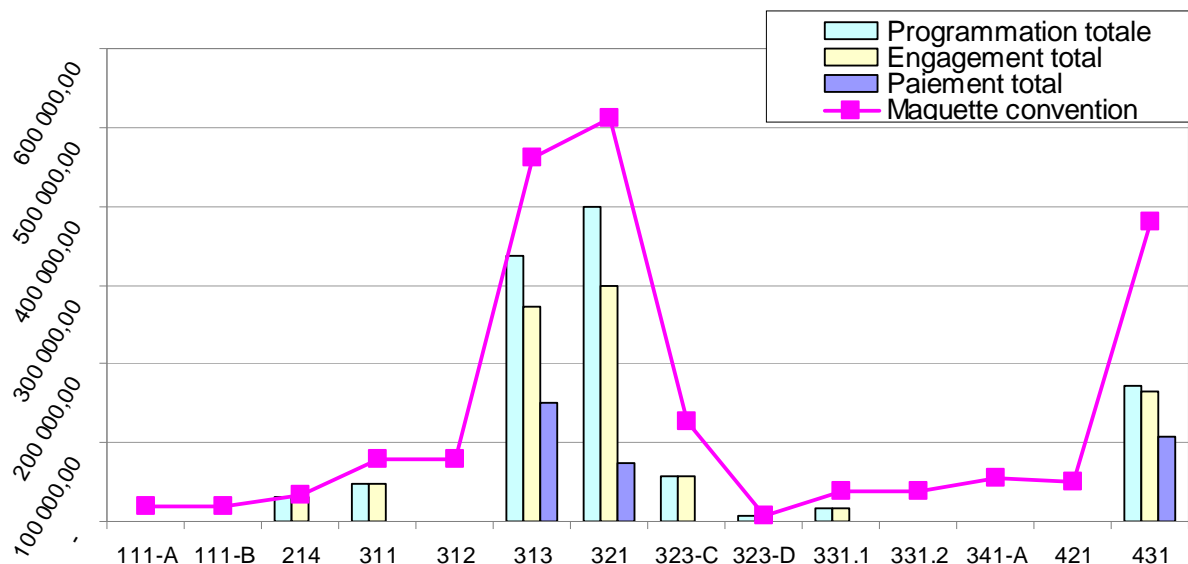
Projets	Leader
Gestion des espaces agro-pastoraux _ 2011-2012 (Chambre d'Agriculture)	31 328.00
Construction de nouveaux locaux pour l'ESAT des 7 vallées (commune d'Argelès-Gazost)	50 000.00
Travaux de rénovation et de valorisation d'un moulin transformé en gîte (M. et Mme Cazajous)	8 008.46
Création d'un pôle d'attractivité ludo-sportif (commune d'Arras en Lavedan)	43 750.26
Création d'une maison de rencontres culturelles (commune de Lézignan)	50 000.00
Création d'un lieu de vie associatif et intergénérationnel (commune de Jarret)	50 000.00
Travaux de mise en accessibilité du gymnase (commune de Luz Saint-Sauveur)	1 189.76
Organisation des Rencontres Pyrénéennes « territoires et savoirs » (ASPP 65)	1 894.00
Assistance technique 2012 (SMDRA)	58 677.61
<b>Total</b>	<b>294 848.09 €</b>

### B-Répartition territoriale de la programmation au 01/07/2012

1 313 375€ pour 69 projets dont 29% pour 13 projets impactant tout le territoire (soit 379 964€)

Lourdes : 11% (5 projets - 148 302.76€)  
 Lourdes Est : 14% (5 projets - 183 613.33€)  
 Lourdes Ouest : 7% (3 projets - 92 069.08€)  
 Aucun : 6% (11 projets - 77 098.72€)  
 Argelès-Gazost : 27% (20 projets)  
 Pays Toy : 6% (12 projets - 83 244.02€)

### C-Suivi financier global



Ce graphique présente le cumul de la programmation depuis 2009 (en bleu), le niveau d'engagement des dossiers (qui permet la signature de la convention d'attribution avec le maître d'ouvrage) et le niveau des paiements.

Seules les mesures de l'axe 2 (214) et 3 (311, 313...) sont sollicitées et plus particulièrement les mesures liées au tourisme (programmation à 84%) et aux services (programmée à 98%).

A ce jour, des mesures ne sont toujours pas programmées (formation, micro-entreprises) et d'autres vont voir émerger des projets courant 2012 :

- filière forêt-bois : projet du Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves sur la ressource bois disponible en vallées des gaves. Le Syndicat doit élire un élu référent sur ce projet et lancera en septembre l'appel d'offre pour l'étude (durée d'environ 18 mois).
- coopération : projet du Pays avec un territoire de la vallée de la Maurienne sur la stratégie vélo, notamment en direction des clientèles étrangères.

Concernant la filière bois, M. Rode indique un partenariat récent entre le centre de formation des apprentis de Tarbes et celui de l'Ariège afin de développer les métiers du bois.

## ***2- Information sur l'audit du GAL du 25 mai 2012 à la DRAAF***

---

Cet audit a permis de présenter l'avancement du GAL en termes financiers mais également la mise en œuvre de sa stratégie. Les actions agricoles ont été appréciées par la DRAAF car elles permettent de diversifier la programmation et confirment la transversalité du programme Leader.

Une rallonge de crédit a été demandée par le GAL, d'au moins 100 000€. L'objectif étant de programmer au même rythme jusqu'à fin 2013 pour ensuite préparer la clôture de cette programmation et le nouveau programme en 2014.

Les réajustements de crédits entre GAL seront connus à l'automne 2012.

Une réunion à Toulouse avec les Présidents du GAL est prévue le 20 septembre pour évoquer le programme actuel et préparer le prochain.

## ***3- Proposition d'avenant N°2 et de modifications de la maquette financière***

---

Afin de programmer les projets retenus par le GAL et éligibles, il est nécessaire de procéder à une modification de la maquette financière. Il s'agit notamment d'abonder les mesures tourisme et services.

Pour cela, le Comité Technique propose de réaffecter les crédits sur les mesures qui sont le plus sollicitées et de clôturer les mesures non utilisées, notamment les mesures destinées à la formation des acteurs du secteur agricole, agro-alimentaire et forestier (formations financées par d'autres fonds).

Ces modifications nécessitent la signature d'un second avenant puisque des mesures seront supprimées. Une fois ces propositions validées par le comité, elles seront transmises aux co-signataires (Etat et ASP) pour validation.

Les modifications à apporter à la maquette sont les suivantes :

- suppression des fiches dispositifs 111-A et 111-B : les actions de formation destinées aux acteurs agricoles et visées par cette mesure mobilisent des financements publics en dehors de Leader dans le cadre de procédures qui fonctionnent depuis plusieurs années, notamment via la Chambre d'Agriculture. D'autre part, certains fonds publics qui interviennent sur des projets

déposés au titre de ces mesures sur le Feader Axe 1 ont refusé d'intervenir sur certains projets en contrepartie du programme Leader.

- diminution sur le dispositif 214-I.3 : les contrats MAET ont été engagés en 2011 sur ce dispositif et plus aucune action MAET ne sera menée jusqu'à la fin du programme.

- diminution sur le dispositif 312 : le GAL est confronté à une difficulté importante sur ce dispositif. Aucun projet n'a émergé sur cette mesure pour plusieurs raisons : contreparties financières complexes à obtenir, carence de l'action des consulaires pour suivre les micro-entreprises après leur création, démobilisation des porteurs de projet face à la complexité des procédures.

- diminution sur le dispositif 323C : le projet majeur de ce dispositif a été engagé en totalité et seuls des projets d'un faible montant seront présentés d'ici la fin du programme.

- diminution sur les dispositifs 331-1 et 331-2 : un seul projet a été engagé sur ce dispositif et peu d'actions de formation sont envisagées d'ici la fin du programme.

- diminution sur le dispositif 341 A : le projet pour lequel ce dispositif a été intégré à la stratégie du GAL sera engagé rapidement et le montant de l'aide étant inférieur à l'enveloppe prévue, le GAL souhaite réattribuer les crédits restant à d'autres dispositifs.

- diminution sur le dispositif 323 : ce dispositif a permis d'accompagner les MAET. Le seul dossier envisagé a été engagé pour un montant plus faible.

<i>Mesures</i>		<i>Maquette au 1er avenant</i>	<i>Mouvements</i>	<i>Maquette modifiée n° 2</i>
DRDR <b>111A &amp; 111 B</b>	Formation et diffusion auprès des actifs des secteurs agricoles, sylvicoles et agroalimentaires	40 200	- 40 200	0
DRDR <b>214-I.3</b>	Aménagements agri-environnementaux en zones intermédiaires	34 100	- 2 061.98	0
DRDR <b>311</b>	Diversification vers des activités non agricoles	80 000	0	80 000
PDRH <b>312</b>	Aide à la création & développement de micro-entreprises	80 000	- 50 000	30 000
PDRH <b>313</b>	Promotion des activités touristiques	461 267	+ 85 356.98	546 623.98
PDRH <b>321</b>	Service de base pour l'économie et la population rurale	510 897	+ 75 000.00	585 897.00
DRDR <b>323-C</b>	Préservation du patrimoine : zones intermédiaires	126 000	-15 000.00	111 000.00
DRDR <b>323-D</b>	Mise en œuvre des MAET	7 800	- 320	0
DRDR <b>331.1 &amp; 331.2</b>	Formation et information des acteurs économiques & égalité des chances	75 300	- 30 000	45 300.00
DRDR <b>341-A</b>	Acquisition de compétences pour l'élaboration et la mise en œuvre de Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois	55 500	- 22 775	32 725.00
DRDR <b>421</b>	Coopération	50 000	0	50 000
DRDR <b>431</b>	Ingénierie, gestion et animation de Leader	380 266	0	380 266
<b>Total</b>		1 901 330	160 356.98	1 901 330

Etat de la maquette disponible suite à ces modifications (cf. pièce jointe)

Concernant les difficultés à financer des projets sur la mesure 312, M. Nonon souhaiterait connaître les raisons de ces difficultés. Est-ce que les politiques publiques font défaut ou bien y a-t-il une pénurie de projet sur cette thématique ?

Pour Régis Baudiffier, ce sont ces deux facteurs combinés qui conduisent à la désaffection de cette ligne de crédit.

Pour Pierre Rode, ces crédits disponibles sont souvent méconnus et la complexité des montages de dossiers peut faire reculer les porteurs de projet. Il est de plus difficile de suivre les créateurs d'entreprise une fois leur activité lancée.

Pour Stéphanie Divoux, le Conseil Général a bien tenté de mobiliser les porteurs de projet sur cette action via le CDDE mais cela n'a pas abouti ; elle souligne également la complexité des démarches pour ces créateurs d'entreprises qui ont déjà fait face à des procédures complexes.

Enfin pour Emmanuelle Bégué, une autre explication est la difficulté à mobiliser des contreparties (FISAC). De plus, le taux d'aide publique est relativement bas et donc faiblement incitatif au regard des engagements et contraintes de telles aides.

**Après ces échanges, toutes ces modifications sont validées par l'ensemble des membres du comité de programmation.**

#### ***4- Reprogrammation d'enveloppes***

---

Suite à la sous-réalisation de projets terminés ou à la modification de plans de financement, le comité décide de désengager les montants suivants :

- Espace multi-générationnel d'Adé : désengagement de 3 293.90€ suite à une sous-réalisation.
- Aménagement du site du Couraduque en zones d'itinérance douce (Communauté de Communes du Val d'Azun): désengagement de 1 678.14 € suite à la modification du plan de financement.
- Rénovation de chambres d'hôtes à Betpouey par Mme Lassalle : désengagement de 71.17 € suite à une sous-réalisation.
- Assistance technique 2011 : désengagement de 5 476.78 € suite à une sous-réalisation.

Soit 5 043.21 € sur l'axe 3 et 5 476.78 € sur l'axe 4 (animation).

#### ***5- Ligne de partage FEDER / Leader sur les pôles touristiques***

---

Rappel de la problématique : sur les projets touristiques, le FEDER et le FEADER (mesure 313, axe 3 et axe 4) ont des axes d'intervention proches en ce qui concerne les pôles touristiques.

La position de la DRAAF Midi-Pyrénées était la suivante: le FEADER (y compris Leader) ne peut intervenir sur les projets touristiques de pôle au titre de la mesure tourisme car le FEDER a pour vocation de financer la mise en œuvre des stratégies de pôle.

Plusieurs GAL avaient demandé de préciser cette interprétation régionale de la ligne de partage sur les pôles touristiques.

Résultat : la DRAAF a fait valider une nouvelle ligne de partage plus souple le 27 juin 2012 en comité régional de suivi interfonds. Le GAL peut intervenir sur des projets touristiques sur les territoires des Pôles dans le cadre de la mesure 313 « hors champs d'intervention du Feder dans chaque pôle ».

Conséquences pour le GAL : les dossiers dans ce cas ont été à nouveau instruits conformément à cette ligne de partage et sont conformes. L'instruction s'appuie sur la convention de chaque pôle touristique et doit être faite au cas par cas.

**L'instruction des dossiers concernés par cette ligne de partage a démontré qu'ils étaient conformes à la décision de la DRAAF :**

<i>Dossiers</i>	<i>Justifications</i>
Accessibilité du centre thermoludique de Cauterets (CCVSS)	Projets inscrits à la convention de pôle mais le programme Leader est affiché en cofinancement. Pas de Feder.
Accessibilité du Casino de Cauterets (CSVSS)	
Aménagement du site Soulor Couraduque (CCVA)	Ces trois projets sont inscrits dans la convention de pôle mais sur ce pôle, volonté de réduire le champ d'intervention du FEDER à certains projets d'investissement (thermoludique, station du Hautacam...)
Création d'un sentier d'interprétation au Soulor (CCVA)	
Accessibilité de l'OT de la Vallée d'Argelès-Gazost (CCVAG)	
Etude pour la réalisation d'un espace VTT ludique sur le Hautacam (SMH)	Projet non inscrit à la convention de pôle (le Feder n'intervient pas sur les études pour ce pôle).
Espace VTT ludique sur le site du Hautacam (SM Hautacam)	Projet non inscrit à la convention de pôle.
Sentier « Trait Nature » à Barèges	Hors convention de pôle
Signalétique touristique de Cauterets (SYMIHL)	
Aménagement d'une itinérance douce (Saligos)	
Accessibilité de la piscine de Luz Saint-Sauveur	
Pôle d'attractivité ludo-sportif (Arras-en-Lavedan)	

## ***6- Projets en cours de réflexion***

### ***Mesure 311 : diversification vers des activités non agricoles***

Création d'un magasin de producteurs « la Ferme en Direct » par un groupe d'agriculteurs du Pays de Lourdes. Implantation du magasin à Lourdes. Le programme Leader interviendrait pour financer l'aménagement des locaux. La contrepartie serait apportée par la Chambre d'Agriculture.

### ***Mesure 313 : promotion des activités touristiques***

✓Projet de création d'un gîte d'étape « La Courte Echelle » à Beaucens et création de produits touristiques autour des activités de montagne. Un accompagnement ADEPFO est en cours pour construire le projet.

✓Création d'un espace sport orientation sur le Val d'Azun par la Communauté de Communes du Val d'Azun.

✓Projet de valorisation des sentiers autour d'Arras-En-Lavedan porté par la commune d'Arras-En-Lavedan.

### ***Mesure 323-C : Pastoralisme***

✓Rencontres Pyrénéennes Territoires et Savoirs (les premières rencontres ont eu lieu en novembre 2011 à Ayzac-Ost et avaient déjà été financées par le programme leader).

### ***Mesure 321: services essentiels***

Projet de création d'une aire multi glisse et d'un skatepark à Argelès-Gazost

### **Coopération:**

✓Projet de structuration de la filière-laine avec un territoire en Aragon, le territoire de la Haute-Bigorre et l'Ariège. Les acteurs impliqués dans la démarche ont dans un premier temps répondu à un appel à projet de la Communauté de travail des Pyrénées pour la partie expérimentation du projet.

Un volet coopération leader pourrait être construit autour de la communication, la sensibilisation du public dans un second temps.

✓Projet de coopération entre le Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves et le Pays de la Vallée de la Maurienne sur l'offre vélo afin d'attirer une nouvelle clientèle, plutôt étrangère, en Vallées de Gaves (déplacement en Maurienne prévu à l'automne 2012).

### **Projet refusé (pour information) :**

Sur la mesure tourisme, le projet de rénovation et restructuration de L'Hospitalet à Barèges par l'association Rencontres de Barèges = inéligible car la mesure tourisme ne soutient que les hébergements de petite capacité (inférieur à 40 chambres) ; le projet présentait ici une capacité de 140 personnes.

## **7- Proposition d'annulation d'un dossier**

### **Travaux de mise en accessibilité du centre thermoludique (commune d'Argelès-Gazost)**

*Mesure 413-313 : promotion des activités touristiques - Montant programmé 43 912 €*

Ce dossier avait été programmé le 24 mai 2011 mais n'avait pas encore été engagé afin d'attendre la validation de la ligne de partage.

Il fait partie d'une opération globale sur laquelle du FEDER a été obtenu dans le cadre du Pôle Touristique.

Il est proposé d'annuler la programmation de ce dossier afin d'éviter tout risque de croisement des fonds européens et afin de se conformer à la ligne de partage.

Il s'agit également de se conformer à la réglementation relative aux aides d'Etat étant donné que ce projet constitue une activité économique.

Il est rappelé qu'en cas de contrôle d'un dossier, si le non respect de la réglementation ou des engagements est constaté, le remboursement de l'aide Leader entraîne obligatoirement le remboursement des contreparties publiques.

A l'unanimité, les membres du comité de programmation annule ce dossier.

## **8- Propositions de programmation**

### **① Mise en accessibilité de la piscine (commune de Luz Saint-Sauveur)**

*Mesure 313 PDRH : promotion des activités touristiques*

**Projet** : La commune a en charge l'entretien et le fonctionnement de la piscine municipale construite en 1967. Cette piscine estivale est composée de : un bassin sportif, un bassin d'apprentissage, une pataugeoire ; des grandes plages engazonnées entourent les bassins. Un bâtiment abrite en rez-de-chaussée la banque d'accueil de la clientèle, un vestiaire, des cabines, des sanitaires et douches collectives (hommes et femmes). A l'heure actuelle, on comptabilise près de 10 000 entrées. La fréquentation touristique est en baisse : manque d'attractivité des équipements pour le public adolescent, réalisation de piscines dans les

campings. L'objet du présent dossier vise à rendre cet équipement touristique accessible à une clientèle à mobilité réduite.

Projet conforme à la ligne de partage FEDER / Leader.

Ce projet ne relève pas de la réglementation relative aux aides d'Etat car il ne porte pas atteinte à la concurrence.

Coût total HT	178 810.00€	
Autofinancement non cofinancé	87 900.91€	49.16 %
<i>Taux d'aide publique</i>		<b>50.84 %</b>
Conseil Régional	26 821.50 €	15.00 %
Autofinancement cofinancé	14 087.59 €	7.88 %
LEADER demandé	<b>50 000.00 €</b>	27.96 %

**Avis du Comité technique:** favorable (prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, projet de diversification de l'offre touristique)

**Avis de la DDT :** conforme

**Décision du CP :** Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

## ② Création de zones photos dédiées aux cyclistes sur les cols des Vallées des Gaves (Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves)

**Mesure 313 PDRH :** promotion des activités touristiques

**Projet :** création de zones photos, prenants peu de place, visibles et identifiables qui permettront aux cyclistes de se prendre en photo et d'identifier le nom du col, son profil. Ils pourront, au moyen d'une interactivité avec l'équipement, apposer son temps et la date. Un socle pour l'appareil ou le téléphone sera aussi prévu. Les cols choisis sont les cols à forte notoriété : Tourmalet, Luz Ardiden, Hautacam et Soulor.

Ce projet s'inscrit dans la démarche globale du Pays de promotion du cyclisme en Vallées des Gaves.

Coût total HT	16 720.00 €	
Autofinancement non cofinancé	5 016.00 €	30.00%
Conseil général FDT(top-up)	2 584.00 €	15.45%
<i>Taux d'aide publique</i>		<b>70.00%</b>
Conseil Général FDT	4 104.00	24.55%
Leader demandé	<b>5 016.00€</b>	30.00%

**Avis du Comité technique:** favorable (projet concerté, innovant et qui offre une image dynamique pour le territoire).

**Avis de la DDT :** conforme

**Décision du CP :** Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

## ③ Partenariat avec les prescripteurs de la destination cycliste des Vallées des Gaves : les hébergeurs (Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves)

**Mesure 313 PDRH :** promotion des activités touristiques



**Projet** : le Pays souhaite établir un véritable partenariat avec les hébergeurs travaillant avec la clientèle cycliste et mettre à leur disposition des outils de promotion et d'information afin d'identifier la destination des Vallées des Gaves comme destination d'excellence en matière de vélo de route.

Concrètement, le Pays mettra à disposition des hébergeurs des puces de chronométrage permanent, les topoguides cyclo traduits et de la documentation touristique ; un jeu concours pour les cyclistes sera mis en place et une convention avec les hébergeurs sera signée concernant l'utilisation des outils. En parallèle, l'objectif est également de créer des moments de rencontre avec les hébergeurs.

Coût total HT	10 966.60 €	
Autofinancement non cofinancé	2 193.32 €	20.00 %
<i>Taux d'aide publique</i>		<i>80.00 %</i>
Autofinancement cofinancé	3 947.98 €	36.00%
Feader demandé	<b>4 825.30 €</b>	44.00 %

**Avis du Comité technique**: favorable (concertation public-privé au cœur du projet, démarche innovante, projet intégré dans une politique globale de valorisation de la destination cyclo)

**Avis de la DDT** : conforme

**Décision du CP** : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

#### **4 Aménagement d'une aire de services pour camping-cars à la ferme à Loubajac (Mme Vives)**

**Mesure 311 DRDR**: diversification vers des activités non agricoles

**Projet** : Mme Vives souhaite aménager une aire de services pour les camping-cars, d'une capacité de 6 emplacements. Un local pour sanitaires et coin lavage seront également aménagés. Proche de nombreux sites touristiques, et notamment de Lourdes, Mme Vives a constaté le manque de structure d'accueil équipée pour les camping-caristes qui recherchent des endroits calmes et conviviaux. Ce projet permettra d'améliorer la structure d'accueil touristique et sera inscrit dans le réseau « Bienvenue à la Ferme ». Ce projet respectera la Charte des Campings à la ferme.

Coût total HT	28 667.34 €	
Autofinancement non cofinancé	17 200.40 €	60.00 %
Conseil Général (FDT) en top-up	1 042.45 €	3.64 %
<i>Taux d'aide publique</i>		<i>40.00 %</i>
Conseil Général (FDT)	4 691.02 €	16.36 %
Feader demandé	<b>5 733.47 €</b>	20.00 %

**Avis du Comité technique**: favorable (projet innovant pour le territoire, lien entre l'activité agricole et le tourisme de qualité). Des compléments sont attendus concernant l'aménagement réalisé. Proposition d'ajourner ce dossier.

**Avis de la DDT** : en cours d'instruction

**Décision du CP** : Après discussion, les membres présents valident à l'unanimité cette proposition et ajournent ce dossier.

## 5 Valorisation de l'offre de sentiers vers St-Jacques de Compostelle (Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves)

**Mesure 313 PDRH** : promotion des activités touristiques

**Projet** : En partenariat avec l'Association des Amis de Saint-Jacques, les collectivités locales et le Parc National des Pyrénées, deux itinéraires ont été créés et labellisés (en Val d'Azun et en Pays Toy). Aujourd'hui, le Pays qui a coordonné la réalisation de ces deux itinéraires, souhaite réaliser un outil de communication présentant l'offre globale du territoire. Ce document proposera aux visiteurs des renseignements pratiques (carte générale des deux sentiers patrimoniaux, présentation de l'offre culturelle), des informations d'organisation de séjours itinérants (contacts des OT), des informations sur les caractéristiques naturelles, et des informations sur la sécurité.

Ce document sera diffusé gratuitement dans les Offices de Tourisme des Vallées des Gaves, ainsi que de manière électronique.

Coût total HT	1 910.00 €	
Autofinancement non cofinancé	382.00 €	20.00 %
<i>Taux d'aide publique</i>		<i>80.00 %</i>
Parc National des Pyrénées	281.95 €	14.76 %
Autofinancement cofinancé	405.65 €	21.24 %
Feader demandé	<b>840.40 €</b>	44.00 %

**Avis du Comité technique**: favorable (concertation des différents acteurs, mise en avant du patrimoine du territoire et sensibilisation à l'environnement, prise en compte du développement durable avec la limitation des impressions).

**Avis de la DDT** : conforme

**Décision du CP** : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

## 6 Création d'un espace VTT ludique sur le site du Hautacam (Syndicat Mixte du Hautacam)

**Mesure 313 PDRH** : promotion des activités touristiques

**Projet** : le Syndicat Mixte du Hautacam souhaite réaliser un espace VTT ludique sur le site du Hautacam. Ce projet fait suite à l'étude de faisabilité réalisée au cours de l'été 2009 et financée par Leader. Cette réalisation permettra d'assurer la continuité des actions menées par le Syndicat Mixte du Hautacam dans le cadre de son repositionnement à l'année. Elle aura aussi pour vocation de réaliser les objectifs suivants :

- développer des activités de toutes saisons afin de faire du site du Hautacam un espace de loisirs praticable toute l'année et accessible aux personnes à mobilité réduite
- répondre à la demande d'un public familial fréquentant le site du Hautacam
- renforcer l'attractivité de la destination
- constituer un « plus-produit » favorisant l'offre de séjour sur le territoire et la diversification d'activité
- développer des emplois à l'année sur le site du Hautacam.

Ce projet doit faire l'objet d'une instruction complémentaire concernant la réglementation relative aux aides d'Etat.

Coût total HT	384 776.00 €	
Autofinancement non cofinancé	183 991.20 €	47.82%

Aides publiques en top-up (Etat, Conseil Général, Conseil régional)	125 859.71 €	32.71%
<i>Taux d'aide publique</i>		<i>52.18 %</i>
Conseil Général (FDT)	33 716.29 €	8.76%
Leader demandé	<b>41 208.80 €</b>	10.71 %

**Avis du Comité technique:** favorable (concertation, prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des aspects environnementaux, diversification de l'activité touristique du territoire.

**Avis de la DDT :** en cours d'instruction sur les aides d'Etat

**Décision du CP :** Après discussion, les membres présents décident à l'unanimité de programmer ce projet sous réserve de l'instruction réglementaire de la DDT. Les membres du comité souhaitent en effet que ce dossier puisse être engagé rapidement s'il est conforme, sans attendre une prochaine programmation.

## 7 Création d'une bibliothèque-médiathèque (commune d'Arras en Lavedan)

**Mesure 321 :** services en faveur de la population et de l'économie locale

**Projet :** La bibliothèque d'Arras, accueillie dans les locaux de la mairie, compte 175 adhérents, issus non seulement d'Arras-en-Lavedan mais aussi de nombreux villages alentours. Face à ce succès, et considérant l'inadaptation actuelle du local (20 m<sup>2</sup> !), le conseil municipal a décidé d'aménager une nouvelle bibliothèque au sein de l'ancien presbytère, et d'y développer l'activité pour créer une « mini-médiathèque », d'accès totalement gratuit : prêt de CD, DVD, jeux, espace Internet...

L'ancien presbytère étant déjà le siège de l'Abbatiale, Maison des Arts, il s'agit véritablement de créer un pôle culturel en milieu rural.

Cette volonté communale s'inscrit dans une stratégie réelle de développement durable de la commune, basée sur la valorisation de la culture et du patrimoine

Coût total HT	40 950.65€	
Autofinancement non cofinancé	8 190.13 €	20.00%
<i>Taux d'aide publique</i>		<i>80.00%</i>
Etat (DETR)	13 241.00 €	32.33%
Autofinancement cofinancé	1 501.23 €	3.67 %
Feader demandé	<b>18 018.29 €</b>	44.00%

**Avis du Comité technique :** favorable (développement de services de proximité, politique culturelle globale sur la commune, intérêt intercommunautaire, réduction des inégalités d'accès aux services culturels).

**Avis de la DDT :** conforme

**Décision du CP :** Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet et habilite la commune d'Arras-En-Lavedan à porter ce projet au titre de la mesure 413-321.

## Récapitulatif de la programmation du 10 juillet 2012

<i>Intitulé du projet</i>	<i>Leader demandé</i>	<i>Accepté</i>	<i>Ajourné</i>	<i>Sous réserve</i>	<i>Leader attribué</i>
Mise en accessibilité de la piscine (commune de Luz Saint-Sauveur)	50 000.00	<b>X</b>			50 000.00
Zones photos dédiées aux cyclistes sur les cols des Vallées des Gaves (SMPVG)	5 016.00	<b>X</b>			5 016.00
Partenariat avec les prescripteurs de la destination cycliste des Vallées des Gaves : les hébergeurs (SMPVG)	4 825.30	<b>X</b>			4 825.30
Aménagement d'une aire de services pour camping-cars à la ferme à Loubajac (Mme Vives)	5 733.47		<b>X</b>		—
Valorisation de l'offre de sentiers vers St-Jacques de Compostelle (SMPVG)	840.40	<b>X</b>			840.40
Création d'un espace VTT ludique sur le site du Hautacam (Syndicat Mixte du Hautacam)	41 208.80			<b>X</b>	41 208.80
Création d'une bibliothèque-médiathèque (commune d'Arras en Lavedan)	18 018.29	<b>X</b>			18 018.29
<b>Total programmation</b>	<b>125 642.26 €</b>				<b>119 908.79€</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Président de séance du comité  
M. Jean-Louis Noguère